

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

---

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES  
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE  
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC35

présenté par  
M. Féron, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 17, après le mot :

« diligentes »,

insérer les mots :

« , avérées et sérieuses ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.